

Département Economie Gestion

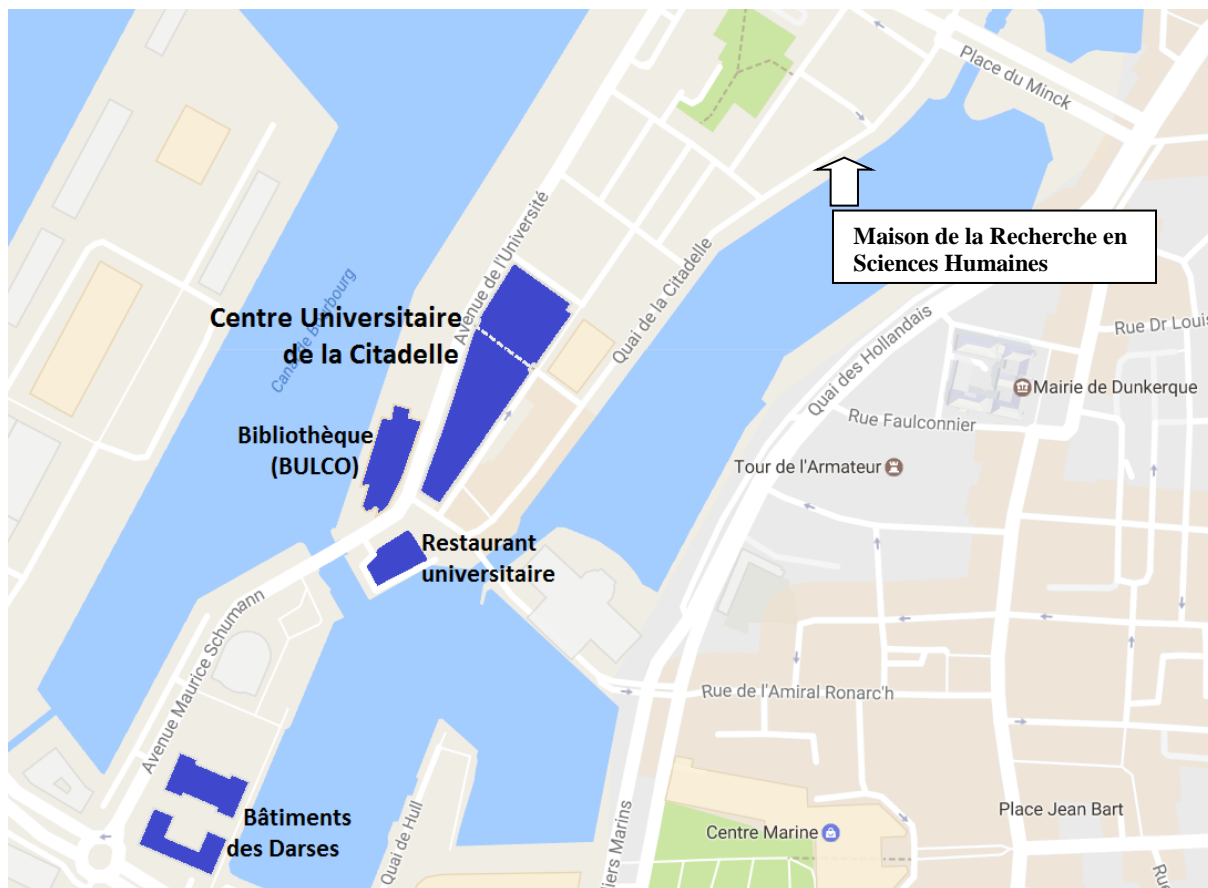
Master Management de l'Innovation (MI)

**Parcours : Stratégies d'Innovation
et Dynamiques Entrepreneuriales (SIDE)**
1^{ère} année

Guide des études
Année universitaire 2025/2026

Plan de l'ULCO à Dunkerque

Centre Universitaire « CITADELLE »
220, Avenue de l'université, 59379 Dunkerque



PRESENTATION DE LA FORMATION

Capacités d'accueil et modalités d'admission

1/ Master 1 MI-SIDE : être titulaire d'un diplôme BAC + 3 en économie, gestion, sciences humaines et sociales, entrée sélective sur dossier.

2/ Master 2 MI-SIDE : être admis en master 1 Management de l'innovation de l'ULCO, entrée sélective dans les autres cas.

Capacité d'accueil en master 1 : 25 étudiants

Capacité d'accueil en master 2 : 25 étudiants

Prérequis pour intégrer la formation :

Connaissances approfondies en analyse économique, économie industrielle et de l'entreprise, économie de l'innovation, gestion des entreprises, management de projet et droit des affaires.

Objectifs de la formation

Former des spécialistes dans les domaines suivants :

1/ Management de l'innovation et création d'entreprise innovante :

- Créateurs et managers d'entreprise, chefs de projets innovants dans les entreprises
- Gestionnaires de parcs d'activité (zones d'entreprises)
- Cadres dans des institutions d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise
- Managers de l'essaimage et de l'intrapreneuriat dans les grandes entreprises
- Analystes financiers des projets de création d'entreprise

2/ Etudes et consulting :

- Etudes et analyses dans les grandes entreprises et institutions financières
- Etudes économiques et de valorisation dans les administrations publiques et organisations professionnelles
- Consultants en management de l'innovation

Compétences visées

Gérer des projets innovants, créer et développer une entreprise ou une association, des dispositifs de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation, des projets d'essaimage et d'intrapreneuriat, analyser un tableau de bord sur l'innovation.

Débouchés

Création d'entreprise, gestion de projets innovants dans une entreprise, une collectivité ou une association, conseil et accompagnement à la création d'entreprise, management de parcs d'activité, gréer un projet d'essaimage ou d'intrapreneuriat, recherche et enseignement supérieur en économie industrielle et de l'innovation.

CONTACTS

Responsable de la formation : Sophie BOUTILLIER

Mail : Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr

Bureau : 24, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Responsable du Master 1 : Blandine LAPERCHE

Mail : Blandine.Laperche@univ-littoral.fr

Bureau : 23, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Secrétariat : Laetitia VERMERSCH

Bureau : 1408, Centre de la citadelle, 220 Avenue de l'université, BP 65526, 59379 Dunkerque cedex 1

Téléphone : 03 28 23 68 87

Mail : laetitia.vermersch@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Mercredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30

3. CALENDRIER

Semestre 1 : 8 septembre 2025 au 5 janvier 2026 au matin

Vacances de Noël : 20 décembre 2025 au 5 janvier 2026 matin

Jury semestre 9 : février 2026 (session 1)

Réunion CPP semestre 9 : février 2025

Semestre 2 : 5 janvier 2026 au 08 septembre 2026 (fin des cours le 31 mars 2026)

Vacances d'hier : 16 février au 23 février 2026 au matin

Jury semestre 10 : juin 2026 (session 1)

Réunion CPP semestre 10 : juin 2026

Stage de 4 à 6 mois : à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 8 septembre 2026

Possibilité de faire un stage alterné à partir de : septembre 2025

Première session de soutenance de mémoire : juin 2026

Deuxième session de soutenance de mémoire : septembre 2026

Jury session 2 : septembre 2026

Fermeture pédagogique du 25/10/25 après les cours au 4/11/2025 matin

ALTERNANCE

Le master 1 SIDE est accessible à l'alternance. Renseignements auprès de Sophie Boutillier : sophie.boutillier@univ-littoral.fr

Le master 2 SIDE est accessible à l'alternance. Renseignements auprès de

Sophie Boutillier : sophie.boutillier@univ-littoral.fr

Sophie Seillier : Sophie SEILLER sophie.seillier@univ-littoral.fr

Informations complémentaires sur le site de l'ULCO : <https://www.univ-littoral.fr/formation/alternance>

Calendrier de l'alternance pour master 1 et 2 SIDE :

Calendrier d'alternance 2025-2026 (susceptible d'être modifié en fonction du calendrier universitaire 2025/2026) MASTER 1 - Management de l'Innovation, parcours : Stratégies d'Innovation et Dynamiques Entrepreneuriales
--

	Semestre 7		Formation	
			continue	initiale
Semaine 36	01/09/2025	06/09/2025	Explore'ulco + pré-rentree + cours 1	
Semaine 37	08/09/2025	13/09/2025	cours 2 + atelier prise de parole	
Semaine 38	15/09/2025	20/09/2025	cours 3	
Semaine 39	22/09/2025	27/09/2025	entrep 1 (25+26 sept journées d'immersion IFSEA)	libre ou stage 1
Semaine 40	29/09/2025	04/10/2025	Entreprise 2	
Semaine 41	06/10/2025	11/10/2025	cours 4	
Semaine 42	13/10/2025	18/10/2025	cours 5 + Forum innovation à Paris	
Semaine 43	20/10/2025	25/10/2025	entreprise 3	libre ou stage 3
Semaine 44	27/10/2025	01/11/2025	entreprise 4 (interruption pédagogique)	libre ou stage 4
Semaine 45	03/11/2025	08/11/2025	cours 6	
Semaine 46	10/11/2025	15/11/2025	cours 7	
Semaine 47	17/11/2025	22/11/2025	entreprise 5	libre ou stage 5
Semaine 48	24/11/2025	29/11/2025	entreprise 6	libre ou stage 6
Semaine 49	01/12/2025	06/12/2025	cours 8 + JPE	
Semaine 50	08/12/2025	13/12/2025	cours 9	
Semaine 51	15/12/2025	20/12/2025	cours 10	
Semaine 52	22/12/2025	27/12/2025	entreprise 7 (Ulco fermé)	libre ou stage 7
Semaine 1	29/12/2025	03/01/2026	entreprise 8 (Ulco fermé)	libre ou stage 8

Semestre 7	10 semaines de cours
	8 semaines en entreprise ou stage alterné
Semestre 8	7 semaines de cours
	jusqu'à 26 semaines en entreprise ou stage alterné
Année :	Le stage devra durer minimum 2 mois et maximum 6 mois. Il pourra commencer à tout moment de l'année. Le stage devra se finir le 28/08/26 au plus tard.

	Semestre 8		Formation	
			continue	initiale
Semaine 2	05/01/2026	10/01/2026	cours 1	
Semaine 3	12/01/2026	17/01/2026	cours 2	
Semaine 4	19/01/2026	24/01/2026	entreprise 9	libre ou stage 9
Semaine 5	26/01/2026	31/01/2026	entreprise 10	libre ou stage 10
Semaine 6	02/02/2026	07/02/2026	cours 3	
Semaine 7	09/02/2026	14/02/2026	cours 4	
Semaine 8	16/02/2026	21/02/2026	entreprise 11	libre ou stage 11
Semaine 9	23/02/2026	28/02/2026	entreprise 12 (Ulco fermé)	libre ou stage 12
Semaine 10	02/03/2026	07/03/2026	entreprise 13	libre ou stage 13
Semaine 11	09/03/2026	14/03/2026	cours 5	
Semaine 12	16/03/2026	21/03/2026	cours 6	
Semaine 13	23/03/2026	28/03/2026	cours 7	
Semaine 14	30/03/2026	04/04/2026	entreprise 14	libre ou stage 14
Semaine 15	06/04/2026	11/04/2026	entreprise 15	libre ou stage 15
Semaine 16	13/04/2026	18/04/2026	entreprise 16 (ulco fermé)	libre ou stage 16
Semaine 17	20/04/2026	25/04/2026	entreprise 17 (ulco fermé)	libre ou stage 17
Semaine 18	27/04/2026	02/05/2026	entreprise 18	libre ou stage 18
Semaine 19	04/05/2026	09/05/2026	entreprise 19	libre ou stage 19
Semaine 20	11/05/2026	16/05/2026	entreprise 20	libre ou stage 20
Semaine 21	18/05/2026	23/05/2026	entreprise 21	libre ou stage 21
Semaine 22	25/05/2026	30/05/2026	entreprise 22	libre ou stage 22
Semaine 23	01/06/2026	06/06/2026	entreprise 23	libre ou stage 23
Semaine 24	08/06/2026	13/06/2026	entreprise 24	libre ou stage 24
Semaine 25	15/06/2026	20/06/2026	entreprise 25	libre ou stage 25
Semaine 26	22/06/2026	27/06/2026	Soutenances session 1 ou entreprise 26 ou stage 26	
Semaine 27	29/06/2026	04/07/2026	entreprise 27	libre ou stage 27
Semaine 28	06/07/2026	11/07/2026	entreprise 28	libre ou stage 28
Semaine 29	13/07/2026	18/07/2026	entreprise 29	libre ou stage 29
Semaine 30	20/07/2026	25/07/2026	entreprise 30	libre ou stage 30
Semaine 31	27/07/2026	01/08/2026	entreprise 31	libre ou stage 31
Semaine 32	03/08/2026	08/08/2026	entreprise 32	libre ou stage 32
Semaine 33	10/08/2026	15/08/2026	entreprise 33	libre ou stage 33
Semaine 34	17/08/2026	22/08/2026	entreprise 34	libre ou stage 34
Semaine 35	24/08/2026	29/08/2026	Examens session 2 et Soutenances session 2	

Calendrier d'alternance 2025-2026									
(susceptible d'être modifié en fonction du calendrier universitaire 2025/2026)									
MASTER 2 - Management de l'Innovation parcours : Stratégies d'Innovation et Dynamiques Entrepreneuriales									
Semestre 9			Formation		Semestre 10			Formation	
			continue	initiale				continue	initiale
Semaine 36	01/09/2025	06/09/2025	entreprise 1	libre ou stage 1	Semaine 2	05/01/2026	10/01/2026	cours 1	
Semaine 37	08/09/2025	13/09/2025	cours 1		Semaine 3	12/01/2026	17/01/2026	cours 2 + CLES B1	
Semaine 38	15/09/2025	20/09/2025	cours 2		Semaine 4	19/01/2026	24/01/2026	entreprise 10	libre ou stage 10
Semaine 39	22/09/2025	27/09/2025	entreprise 2	libre ou stage 2	Semaine 5	26/01/2026	31/01/2026	entreprise 11	libre ou stage 11
Semaine 40	29/09/2025	04/10/2025	entreprise 3	libre ou stage 3	Semaine 6	02/02/2026	07/02/2026	cours 3	
Semaine 41	06/10/2025	11/10/2025	cours 3		Semaine 7	09/02/2026	14/02/2026	cours 4	
Semaine 42	13/10/2025	18/10/2025	cours 4 + Forum innovation à Paris		Semaine 8	16/02/2026	21/02/2026	entreprise 12	libre ou stage 12
Semaine 43	20/10/2025	25/10/2025	entreprise 4	libre ou stage 4	Semaine 9	23/02/2026	28/02/2026	entreprise 13 (Ulco fermé)	libre ou stage 13
Semaine 44	27/10/2025	01/11/2025	entreprise 5 (Ulco fermé)	libre ou stage 5	Semaine 10	02/03/2026	07/03/2026	entreprise 14	libre ou stage 14
Semaine 45	03/11/2025	08/11/2025	cours 5 + ATELIERS		Semaine 11	09/03/2026	14/03/2026	cours 5	
Semaine 46	10/11/2025	15/11/2025	cours 6 + CLES B2		Semaine 12	16/03/2026	21/03/2026	cours 6	
Semaine 47	17/11/2025	22/11/2025	entreprise 6	libre ou stage 6	Semaine 13	23/03/2026	28/03/2026	cours 7	
Semaine 48	24/11/2025	29/11/2025	entreprise 7	libre ou stage 7	Semaine 14	30/03/2026	04/04/2026	entreprise 15	libre ou stage 15
Semaine 49	01/12/2025	06/12/2025	cours 7 + JPE		Semaine 15	06/04/2026	11/04/2026	entreprise 16	libre ou stage 16
Semaine 50	08/12/2025	13/12/2025	cours 8		Semaine 16	13/04/2026	18/04/2026	entreprise 17 (Ulco fermé)	libre ou stage 17
Semaine 51	15/12/2025	20/12/2025	cours 9		Semaine 17	20/04/2026	25/04/2026	entreprise 18 (Ulco fermé)	libre ou stage 18
Semaine 52	22/12/2025	27/12/2025	entreprise 8 (Ulco fermé)	libre ou stage 8	Semaine 18	27/04/2026	02/05/2026	entreprise 19	libre ou stage 19
Semaine 1	29/12/2025	03/01/2026	entreprise 9 (Ulco fermé)	libre ou stage 9	Semaine 19	04/05/2026	09/05/2026	entreprise 20	libre ou stage 20
					Semaine 20	11/05/2026	16/05/2026	entreprise 21	libre ou stage 21
					Semaine 21	18/05/2026	23/05/2026	entreprise 22	libre ou stage 22
					Semaine 22	25/05/2026	30/05/2026	entreprise 23	libre ou stage 23
					Semaine 23	01/06/2026	06/06/2026	entreprise 24	libre ou stage 24
					Semaine 24	08/06/2026	13/06/2026	entreprise 25	libre ou stage 25
					Semaine 25	15/06/2026	20/06/2026	entreprise 26	libre ou stage 26
Semestre 9	9 semaines de cours				Semaine 26	22/06/2026	27/06/2026	Soutenances session 1 ou entreprise 27 ou stage 27	
	9 semaines en entreprise ou stage alterné				Semaine 27	29/06/2026	04/07/2026	entreprise 28	libre ou stage 28
Semestre 10	7 semaines de cours				Semaine 28	06/07/2026	11/07/2026	entreprise 29	libre ou stage 29
	jusqu'à 25 semaines en entreprise ou stage alterné				Semaine 29	13/07/2026	18/07/2026	entreprise 30	libre ou stage 30
Année :	Le stage devra durer minimum 3 mois et maximum 6 mois.				Semaine 30	20/07/2026	25/07/2026	entreprise 31	libre ou stage 31
	Il pourra commencer à tout moment de l'année.				Semaine 31	27/07/2026	01/08/2026	entreprise 32	libre ou stage 32
	Le stage devra se finir le 31/08/26.				Semaine 32	03/08/2026	08/08/2026	entreprise 33	libre ou stage 33
					Semaine 33	10/08/2026	15/08/2026	entreprise 34	libre ou stage 34
					Semaine 34	17/08/2026	22/08/2026	Examens session 2 ou entreprise 35 ou stage 35	
					Semaine 35	24/08/2026	29/08/2026	Soutenances session 2	

INFORMATIONS PRATIQUES

Bibliothèque universitaire :

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h45.

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

03 28 23 74 74



Restaurant universitaire :

Information générale du restaurant universitaire (paiement, menu, tarifs) :

Site : <https://www.crous-lille.fr/restaurant/r-u-de-dunkerque/>

03 28 66 28 26

Comment recharger votre compte → <https://www.izly.fr>



Le sport :

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),

Propose et organise les activités physique et sportives pour tous les étudiants

Activités proposées et inscriptions : <https://suaps.univ-littoral.fr>



Santé et accompagnement des étudiants :

Service santé : 1^{er} étage MDE pour prendre RDV : « ULCO Doctolib »

→ Téléphone : 03 28 23 71 61 / Mail : santecampus@univ-littoral.fr

Assistante sociale : 1^{er} étage MDE → Téléphone : 03 28 23 70 67

Ecoute psychologique → Mail : psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

Accompagnement / Handicap → handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Aide et accompagnement → vie.etudiante@univ-littoral.fr

Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes :

Doctolib



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Réglementation des examens en Master Rentrée 2021 – Adoption par la CFVU du 01/06/2021

Préalable

- Loi N°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD
- Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.
- Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).

Accès au diplôme de Master

L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) Cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

-

- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité

La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

*Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- **Capitalisation :**

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).** L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

* **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

- **Compensation :**

Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

* **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

* **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

- **Seconde Chance**

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale(session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues parle jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire(session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des EmploisApprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à lamoyenne de l'UE /20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

*Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières

Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

*** Retard**

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

* un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

* un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

Délivrance des Diplômes et mentions

- **Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).**

La 1^{ère} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2^{ème} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

- **Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère**

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère. Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

- **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- Moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- Moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.
- Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

* **Sportifs de haut niveau (SHN) :**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.
Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* **Handicap** :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* **Statut d'Etudiant Salarié** :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* **Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

*** Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Précisions, rentrée 2026 :

- *Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage*
- *Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.*

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non- médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire: lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).**

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
			<i>Épreuve de substitution</i>		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	Épreuve de substitution		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	décal supplémentaire	décal supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau

dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans le respect du calendrier des formations adopté par la CFVU
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

Dates CLES

CLES B 1 anglais : 15/01/2026 et 6/03/2026

CLES B 2 anglais : 14/11/2025

CLES B 1 allemand et CLES B 1 espagnol : 5/03/2026

CLES B 2 allemand et CLES B2 espagnol : 20/1/2026

Des informations complémentaires seront disponibles sur le site de l'ULCO.

LA CERTIFICATION CLES À L'ULCO



QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) s'appuie sur un conseil scientifique constitué de 10 experts nationaux et internationaux dans le domaine des certifications. Il s'engage dans une démarche qualité qui garantit une adéquation scientifique et pédagogique entre le niveau validé et la performance réelle du candidat en langue étrangère. Il donne une image complète du niveau du candidat en évaluant toutes les activités langagières : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale et expression orale en continu et/ou en interaction.

* Une Certification d'État

Créée en 2000, la Certification CLES dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

* Une Certification Européenne, une reconnaissance internationale

Le CLES est membre de NULTE, un réseau de certificateurs de plus de 250 universités européennes. Les signataires reconnaissent mutuellement leurs certifications respectives. En étant titulaire d'une certification CLES, vous pouvez faire valoir votre diplôme dans tous les pays membres de l'Union Européenne. La certification est également valable au-delà des frontières de l'UE, car elle est adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), dont les critères sont reconnus partout dans le monde.

* Une certification qui prend en compte la réalité du monde professionnel

Le CLES a tissé des liens étroits avec la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs), particulièrement sensible à une certification qui intègre l'expression et l'interaction orales, et se tourne de plus en plus vers le monde des entreprises (MEDEF). Les compétences à mettre en œuvre durant un examen sont : savoir extraire, exposer, synthétiser et hiérarchiser des informations, interagir, argumenter, négocier et aboutir à un compromis, compétences empruntées au monde professionnel.

COMMENT SE DÉROULENT LES ÉPREUVES ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste : les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail. Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes : rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), interagir à l'oral (niveau B2).

Scenario type B1

Durée totale : 2h - Simulation d'une situation réaliste à l'étranger.

Compréhension de l'oral : 30'	<ul style="list-style-type: none">• 2 documents audio et/ou vidéo d'environ 5'• 3 écoutes pour chaque document
Compréhension / Production écrite : 1h15	<ul style="list-style-type: none">• des documents écrits d'environ 5 pages• rédaction d'un courrier de 150 à 200 mots
Production orale : 15'	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de 2 messages vocaux d'environ 2' chacun

Scenario type B2

Durée totale : 3h - Simulation d'une situation réaliste autour d'une thématique générale et de documents pour **dégager une problématique** qui conduira à une **négociation**.

Compréhension de l'oral : 30'	<ul style="list-style-type: none">• 2 ou 3 documents audio et/ou vidéo d'environ 5'• 3 écoutes pour chaque document
Compréhension / Production écrite : 2h15	<ul style="list-style-type: none">• 5 pages de texte• rédaction d'une synthèse de 250 à 300 mots à partir des éléments des documents (texte, audio et/ou vidéo)
Interaction orale : 10'	<ul style="list-style-type: none">• En binôme, tenir un rôle attribué dans une situation de négociation pour aboutir à une prise de décision acceptable par tous

Où et quand passer le CLES à l'ULCO ?

À l'ULCO, des sessions CLES B1 & B2 en anglais sont organisées sur les sites de Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer. Des sessions CLES B1 & B2 en allemand et espagnol sont organisées à Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Les étudiants lauréats du CLES B2 sont autorisés à se présenter au CLES C1 organisé à l'Université de Lille.

Les dates de sessions CLES sont votées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'ULCO. Le calendrier des sessions n'est donc pas modifiable. Les étudiants concernés par la certification doivent prendre leurs dispositions pour être présents le jour de l'épreuve.

Qui passe le CLES ? Dans quelle langue et à quel niveau ?

Les étudiants de L3S6 et M2S3 passent obligatoirement un CLES de leur LV1, dont le niveau (B1 ou B2) est défini en fonction de leur résultat au test de positionnement ou, à titre exceptionnel, sur proposition de leur enseignant, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la part du président du jury CLES.

Comment s'inscrire ?

Il appartient à chaque étudiant concerné de procéder lui-même à son inscription selon le calendrier qui lui sera communiqué par son secrétariat pédagogique. L'inscription se fait en ligne sur le site web du CRL : crl.univ-littoral.fr.

Comment obtenir des renseignements complémentaires ?

- Informations pédagogiques : auprès de votre enseignant
- Informations administratives : lansad@univ-littoral.fr
- Informations et calendrier (site du CRL, rubrique CLES) : <https://crl.univ-littoral.fr/cles-certifications/>

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



Source : CFVU 30/06/2022. Adoption CFVU du 30/06/2022



Innovation

Types (Manuel d'Oslo, OCDE)	Qualificatifs (Voir glossaire de l'innovation)	Qualificatifs d'Intensité	Degré de nouveau
<ul style="list-style-type: none"> De Produit <ul style="list-style-type: none"> Résultat De Procédé <ul style="list-style-type: none"> Processus De Commercialisation <ul style="list-style-type: none"> Processus D'organisation <ul style="list-style-type: none"> Processus 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnementale (Eco-innovation, verte) - Frugale (Jugaad) - Inversée - Managériale - Ouverte - Participative - Responsable - Sociale - Agile - Digitale - Duale - ... - L'innovation se décline selon les secteurs : innovation agricole, financière, industrielle, servicielle etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Innovation mineure / incrémentale Innovation radicale/ de rupture / disruptive 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle pour l'entreprise - Nouvelle pour le marché - Nouvelle pour le monde entier

Le Master SIDE s'appuie sur une définition large de l'innovation, laquelle permet d'étudier une grande variété de situations dans différentes formes d'organisation (entreprise, service public, association, etc.). L'innovation se manifeste lors de la création d'une entreprise, mais également au sein de tout type d'organisation pour s'adapter au changement quelle qu'en soit sa nature (management de projet).

PRESENTATION DES COURS

Master 1 Management de l'innovation (SIDE) 2024-2025

Semestre 1

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ETCS
UE 1 Entreprise et finance				8
1-1 : Finances d'entreprise et fiscalité	T. Assiom	12	10	4
1-2 : Droit des affaires	A. Messoussi	20		4
UE 2 Entreprise et innovation				12
2-1 : Economie des organisations	B. Laperche	20	10	4
2-2 : Economie de l'innovation (fondements)	B. Laperche	20	10	4
2-3 : Economie et management de la propriété intellectuelle	J. Moureaux	18	10	4
UE 3 LANSAD				3
3-1 : Anglais	G. Marteel / P. Renard		25	3
UE 4 Outils				4
4-1 : Management de projets (outils)	J. Moureaux	5	20	4
UE 5 : Construire son projet professionnel				
5-1 : PPP – Unité 4 : affiner son projet, connaître et développer son réseau	T. Bammez		20	3

Semestre 2

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ETCS
UE 6 Comptabilité et marketing				6
6-1 : Principes du marketing digital	A.Messoussi	18	9	3
6-2: Outils du marketing Digital	A.Messoussi	10	10	3
UE 7 L'entreprise dans son éco-système				11
7-1 : Economie régionale	S. Boutillier	18	9	4
7-2 : Economie industrielle	D. Uzunidis	18	9	4
7-3 : Innovation in limited resources context	S.T.K. Le	14	6	2
7-4 : Conférences et visites d'entreprise	D. Uzunidis		10	1
UE 8 LANSAD				3
8-1 : Anglais	S.Mott		25	3
UE 9				10
9-1 : Projets tuteurés	D. Uzunidis		10	2
9-2 : Stage et mémoire de stage (de 2 à 4 mois d'avril à août)	En fonction de l'enseignant référent			8

CONTENU DES COURS

Unité 1-1 : Finance d'entreprise et fiscalité

Enseignant : T. ASSIOM

Volume horaire : 12h CM – 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Objectifs généraux et programmes de l'Unité d'Enseignement :

Objectifs :

A la fin de ce programme, l'étudiant doit être capable de :

- Évaluer et décider d'investir dans des actions et des obligations,
- Conduire les politiques d'investissement et de financement d'une entreprise,
- Évaluer les sociétés cotées et non cotées dans le cadre d'une levée de fonds ou d'une introduction en bourse (IPO).
- Réaliser des opérations d'ingénierie financière et être en mesure d'accompagner les dirigeants d'entreprise ou l'entrepreneur dans des opérations capitalistiques et d'en procurer des conseils d'optimisation fiscale.
- Poser un diagnostic financier des comptes d'entreprises et de proposer des recommandations stratégiques.

Plan du cours :

Chap 1 : La valeur, la performance et les risques des obligations et actions

Chap 2 : Évaluation des entreprises

Chap 3 : La politique d'investissement et de financement

Chap 4 : La politique de dividende et fiscalité

Chap 5 : La gestion de la valeur de l'action (Rachat d'action, introduction en bourse, LBO etc)

Bibliographie indicative :

1 Le cours s'appuie sur des pratiques observées dans des entreprises cotées et non cotées, sur les marchés financiers et complétées par les actualités financières et économiques.

2 Pour aller plus loin et donner du sens à ces différentes pratiques, le cours s'appuie principalement sur le livre de finance d'entreprise de Jonathan Berk et Peter DeMarzo. L'objectif étant de rappeler les thèses et théories qui sous-tendent ces pratiques. Ce document est disponible à la bibliothèque de l'Ulco est très riche.

Modalité d'examens :

L'UE est validée par une moyenne de au moins 10/20 lors d'un examen final. La validation de l'épreuve s'appuie sur une approche par compétence et non par connaissance. Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée. L'accès internet est interdit, des documents peuvent être fournis. La présence aux CM et TD est obligatoire.

Unité 1-2 : Droit des affaires

Enseignant : A. MESSOUSSI

Volume horaire : 20h CM

Coefficient : 4 ECTS

Objectifs : maîtrise des concepts clés du droit des affaires dans le management de projets

Pré-requis : Avoir suivi antérieurement dans les études universitaires, un cours de droit quel qu'il soit ou avoir une bonne culture générale et s'intéresser aux problèmes juridiques ; Maîtrise du vocabulaire juridique

Programme :

Le droit des affaires regroupe l'ensemble des règles juridiques qui constituent :

- le droit commercial
- le droit des sociétés
- le droit de la concurrence
- le droit de la distribution
- la propriété intellectuelle
- le droit fiscal
- Le droit des entreprises en difficulté

Le droit des affaires est donc une matière qui recouvre ou recoupe de nombreux domaines juridiques. Du fait de la nécessité de s'adapter aux contraintes économiques, qui évoluent en permanence et de plus en plus rapidement.

Notre approche dans le cadre de nos enseignements va traiter également les spécificités des organisations de l'économie sociale et solidaire et leur rapport au droit des obligations et des contrats dans un environnement des affaires où le droit des sociétés est en perpétuelle mutation.

Nous nous efforcerons de présenter ce cours de manière simplifiée pour une discipline technique permettant aux étudiants de s'initier aux droits des affaires dans une logique entrepreneuriale de création ou de reprise d'activité.

Bibliographie indicative :

E. Mouial-Bassilana, I. Parachkevova, M. Teller, 2022, *Droit des affaires en 12 thèmes*, Dalloz Séquences.

D. Legais-ed., 2022, *Droit commercial des affaires*, Sirey université

L. Andreu, I. Serandour, 2022, *Droit commercial, Mementos*, Gualino.

R. Dalmau, M. Houssin, F.-X. Lucas, P. Rubellin, 2022, *Cours de droit des affaires*, Éditions IEJ de la Sorbonne, Collection CRFPA, 4e édition

MODALITES D'EXAMEN : contrôle continu, travaux individuels et de groupe

Unité 2-1 : Economie des organisations

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 20h CM - 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré-requis : Connaissance des courants de la pensée économique ; base en économie de l'entreprise

Objectifs du cours :

Comprendre les principales théories de la firme, savoir les utiliser dans une réflexion portant sur les firmes et leur stratégie. Les étudiants choisissent une entreprise (en lien avec le choix de l'invention / innovation choisie dans le cours d'économie de l'innovation) et étudient sa stratégie d'innovation.

Programme :

Le cours sera organisé en séances thématiques qui associeront apprentissage des théories des organisations et analyse de l'actualité économique sur le thème.

Thème 1 : Pourquoi la firme existe ? Pourquoi la firme grandit ? Pourquoi la firme cesse-t-elle de grandir ? L'évolution des organigrammes des entreprises : de la firme hiérarchique à la firme réseau

Thème 2 : Quels sont les objectifs de la firme ? Le profit, l'innovation, la responsabilité sociale et environnementale ?

Thème 3 : La firme et l'innovation : quelles capacités pour innover, quel management ?

Bibliographie :

CHAUDEY, M. (2014), *Analyse économique de la firme*, Armand Colin, Paris.

CORIAT, B., WEINSTEIN, O. (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le Livre de Poche, Paris

CORIAT, B., WEINSTEIN, O. (2010), « Les théories de la firme entre "contrats" et "compétences". Une revue critique des développements contemporains », *Revue d'économie industrielle*, n°129-130, pp.57-86.

EYMART-DUVERNAY F. (2004), *Economie politique de l'entreprise*, Paris, Repères, La découverte, 2004.

KOENIG G. (1993), *Les théories de la firme*, Economica, Paris.

LAPERCHE B. (2005), Le Pouvoir de la grande entreprise, *L'économie Politique*, n°28, pp.43-64.

LAPERCHE B. (2015), La croissance de la firme : taille versus organisation en réseau, *Marché et organisations*, n°2, pp.123-143.

LAPERCHE B. (2018), *Le capital savoir de l'entreprise*, ISTE, Londres.

MENARD C. (1993), *L'économie des organisations*, Repères, La Découverte, Paris

RICHET X (1994), *Economie de l'entreprise*, Hachette Supérieur, Paris

SAUSSOIS J.M. (2012, dir.), *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences humaines, Paris.

SINGARAVELOU P., VENAYRE S., (2020), *Le magasin du monde*, Fayard, Paris.

WEINSTEIN, O. (1992), « Les théories de la firme », *Idées économiques et sociales*, n°170, décembre, pp.6-15.

Revue :

Innovations, revue d'économie et de management de l'innovation: <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

Innovations, Journal of Innovation Economics and management:<http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

Revue française de gestion : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion.htm>

Autres sources :

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Presse économique

Modalités d'examens : Examen

Unité 2-2 : Economie de l'innovation (fondements)

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 20h CM - 10TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis : Connaître les grands courants de la pensée économique

Objectifs du cours :

Comprendre les grandes approches théoriques du progrès technique et de l'innovation ; savoir les utiliser dans une analyse des faits économiques. Les étudiants choisissent une invention à étudier. En 20224/2025, le thème choisi est celui des inventions liées à la mer (quel que soit le domaine d'application).

Programme :

Le cours sera organisé en séances thématiques (un thème peut être traité en plusieurs séances) qui associeront apprentissage des approches théoriques de l'innovation et analyse de l'actualité économique sur le thème.

Thème 1 : Comment définir l'innovation ? (évolution de la définition de l'innovation, qui innove ?, quels modèles d'innovation ? ; Comment expliquer la diffusion et l'adoption ?)

Thème 2 : Comment mesurer l'innovation ? (les indicateurs de l'innovation, les tableaux de bord et les indicateurs synthétiques)

Thème 4 : Les impacts de l'innovation sur la croissance et l'emploi (les avis et modèles des économistes au cours du temps, la robotisation)

Thème 3 : Quelle politique publique pour favoriser l'innovation ? (évolution depuis la 2^e guerre mondiale, les moyens d'intervention directs et indirects, les systèmes d'innovation)

Bibliographie :

Foray D., 2009, *Economie des connaissances*, Repères, La Découverte, Paris.

Guellec D., 2009, *Economie de l'innovation*, Repères, La Découverte, Paris.

Laperche B. 2017, *Enterprise Knowledge Capital*, Iste Wiley, London.

Laperche B. 2018, *Le capital savoir de l'entreprise*, ISTE, Londres.

Uzunidis D. (sous la dir., 2004), *L'innovation et l'économie contemporaine*, De Boeck, Bruxelles
RRI (Boutillier et al., 2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

RRI (Boutillier et al., 2013), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, Pie Peter Lang, Bruxelles.

Singaravelou P., Venayre S., (2020), *Le magasin du monde*, Fayard, Paris.

Revue

Innovations, revue d'économie et de management de l'innovation : <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

Innovations, Journal of Innovation Economics and management : <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

Autres sources d'informations

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rri.univ-littoral.fr>

Modalités d'examens : Examen

Unité 2-3 : Economie et management de la propriété intellectuelle

Enseignant : J. MOUREAUX

Volume horaire : 18h CM – 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis : connaissance de bases en économie de l'innovation

Objectifs du cours : Définir la propriété intellectuelle, comprendre son rôle dans la stratégie des entreprises.

Programme :

Chapitre 1 : Propriété intellectuelle : définitions et droits d'auteurs

Chapitre 2 : Propriété industrielle : brevets, marques et modèles

Chapitre 3 : Les mutations de la propriété intellectuelle à l'ère du numérique et l'IA

Chapitre 4 : Diffusion et protection des connaissances

Bibliographie :

Références indicatives et générales

Beltran A, Chauveau S., Galvez Behar G., Des brevets et des marques. Une histoire de la propriété intellectuelle, Fayard, Paris, 2001.

Foray D., L'économie de la connaissance, Repères n°302, La Découverte, Paris, 2009.

Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation n°32, 2010 «Propriété intellectuelle et innovation dans la concurrence globale», <http://www.cairn.info/revue-innovations-2010-2.htm> .

Laperche B (sous dir.), Propriété industrielle et innovation, L'Harmattan, Paris, 2002.

Laperche B., Enterprise Knowledge Capital, Iste Wiley, 2017.

Laperche B. 2018, Le capital savoir de l'entreprise, ISTE, Londres.

Lévêque F., Ménière Y., Economie de la propriété intellectuelle, Collection Repères, Paris, Editions La Découverte, Octobre 2003.

D'autres références données au fil du cours

Modalités d'examen : Examen individuel & exposé en groupe.

Unités 3-1 et 8-1 : Anglais

Enseignants : G. MARTEEL / P. RENARD

ETCS : 3 (semestre 1) + 3 (semestre 2)

Volume horaire : 24 h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Les étudiants sont répartis par groupes de niveau

Objectifs généraux de cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion

Bibliographie/webographie :

Indications données en cours

Modalités d'examens :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors potentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL.

Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M1 Tout en contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat

LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (l'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

Unité 4-1 : Management de projets (outils de planification et d'aide à la décision)

Enseignant : J. MOUREAUX

Volume horaire : 5h CM – 20h TD

Coefficient : 3 ETCS

Pré requis : connaissance de base en informatique

Objectifs du cours :

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de développer les compétences de base pour faire émerger, concevoir, manager des projets dans des contextes organisationnels multiples. Les outils informatiques (logiciels et applications) de planification et d'aide à la décision permettent d'être plus efficace, plus performant dans la gestion de tout projet. Un point vital pour un bon manager, au contact avec de nombreux interlocuteurs et devant superviser/gérer des tâches aussi diverses que nombreuses.

Programme :

Chapitre 1 : Introduction sur le management de projets

Chapitre 2 : Les outils de planification et d'aide à la décision

Chapitre 3 : Applications et logiciels pour utiliser les outils

Bibliographie :

Laurent Collin I., Laurent Q., Piloter votre projet. 2024. ELLIPSES. 2 e Édition, format Kindle.

LetellierLaure., Le management de projet schémas. 2025. Ellipses.

A Guide to Project Management Body of Knowledge, PMBOK Guide, Seventh edition

ChannelX . (18 mai, 2017). Lean Canvas Example. [Video], Youtube:

<https://www.youtube.com/watch?v=2nW9lg-fenY>

Ries, E. (2012). Lean Startup: Adoptez l'innovation continue. Pearson.

Modalités d'examen :

Projet par groupe. Oral et remise d'un rapport par groupe avec l'utilisation des outils de gestion de projet

PPP-Unité 4 : Projet Personnel Professionnel : Affiner son projet, connaître et développer son réseau

Enseignant : T. BAMMEZ

Volume horaire : 20h TD

Coefficient : 3 ETCS

Objectifs :

- Définir un projet professionnel
- S'approprier les outils de techniques de recherche d'emploi
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

Contenu :

- **Module d'aide à l'insertion professionnelle**
 - Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant le stage de L3)
 - Confronter son projet au marché
 - Elaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
 - Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
 - Atelier CV et lettre de motivation avec relecture individuelle
 - Conseils sur l'entretien
 - Simulation d'entretien avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres) si fourchette haute
- **Réseaux sociaux et entrepreneuriat**
 - Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
 - Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
 - Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
 - Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles

Déroulement : contrôle continu, préparation du CV et de la lettre de motivation, prospection pour la recherche du stage.

Modalité d'examen : contrôle continu (présence et participation en cours)

Unité 6-1 : Principes du marketing digital

Enseignant : A MESSOUSSI

Volume horaire : 18h CM – 9h TD

Coefficient : 3 ECTS

Pre requis : Titulaire d'un bac + 3 de préférence en économie-gestion

Objectifs du cours :

Le marketing joue un rôle central dans la gestion des projets innovants en apparaissant en amont et en aval du processus. L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de prendre connaissance des principaux concepts de marketing et d'en maîtriser les outils opérationnels, notamment par l'analyse du marché (clients, concurrents, environnement) comme source de projets potentiels « le market-pull ».

Contenu du programme :

- Introduction aux grands courants du marketing. Définition. Le marketing dans l'entreprise
- L'analyse du marché, environnement, segmentation, études
- Le mix marketing
- Le marketing comme source d'innovation
- Optimisation des chances de réussite de lancement d'un nouveau produit/service, le rôle du marketing.

Bibliographie :

- Les principes de marketing – Gary Armstrong & Philippe Kotler (Pearson)
- Le marketing pour les nuls – Alexandre Hiam (First Edition)
- Management de l'innovation et nouvelle ère numérique. Enjeux et perspectives Pierre Jean Barlatier.

Reuves :

- Journal of Innovation Economics and management. Editeur disponible sur <https://www.cairn.info/>
- Magazine LSA commerce et consommation
- Autres références données au fur et à mesure de l'état d'avancement du cours.

Modalités d'examen :

Contrôle continu 30% de la note globale (dossier collectif) et étude de cas 70% de la note globale (examen sur table 2 heures)

Aucun document autorisé

Unité 6-2 : Outils numériques du marketing digital

Enseignant : A. MESSOUSSI

Volume horaire : 10h CM - 10h TD

Coefficient : 3 ECTS

Objectifs du cours :

Le cours se propose de faire découvrir aux étudiants les logiciels spécialisés du marketing digital par une approche intuitive basée sur des études de cas et des applications concrètes en lien avec le monde professionnel.

Le but est de familiariser les étudiants en master avec les logiciels de création et les techniques utilisées par les firmes spécialisées.

Notre enseignement prendra également appui sur les compétences des groupes d'étudiants pour réaliser des productions en lien avec les thématiques et les projets des stages d'application au sein des entreprises d'accueil.

Contenu du programme :

Création de contenu
Création de liens
Outils optimisation SEO
Outils optimisation SEO
E-mailing et automatisation
CMS ou gestion de contenu
Outils et plugins WordPress
Les outils réseaux sociaux
Outils d'analyse de la concurrence

Bibliographie :

Marketing Digital, de Cindy Dorkenoo, Eyrolles

Marketing digital, avec une intéressante 3e partie sur les outils digitaux et la mise en place de campagnes

Le commerce connecté : Comment le digital révolutionne le point de vente de Vincent Druguet et Jean-Baptiste Vallet, publié chez Eyrolles

Référencement web, Olivier Andrieu 2015. Lire notre critique (acheter)

Le web, ça rapporte ! De Thibault Vincent

Acheter Le web, ça rapporte !, de Thibault Vincent, Pearson

Internet Marketing 2014 publié par l'EBG sous la direction de Soraya Cabezon (acheter)

Emailing, par V. Fournout, G. Le Friant et JM Hazera : lire la critique de la première édition. Acheter la 2e édition de *Emailing*, de Fournout, Le Friant, Hazera, Maxima

Storytelling et contenu de marque, Jeanne Bordeau

Acheter Storytelling et Contenu de marque, de Jeanne Bordeau, Ellipses

Les paradoxes de la relation client, E. Falque et S-J Williams

Acheter Les paradoxes de la relation client dans un monde digital, Pearson

Modalités d'examen :

Réalisation d'un projet qui donne lieu à une soutenance orale. (à définir lors de la deuxième séance)

Unité 7-1 : Economie Régionale

Enseignant : S. BOUTILLIER

Volume horaire : 18h CM - 9h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis :

- De bonnes connaissances en théorie économique
- Un intérêt pour les sciences humaines et sociales en général (sociologie, histoire, géographie humaine et aménagement du territoire)
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Intérêt pour l'actualité économique

Objectifs du cours :

La nature systémique des relations qui caractérisent un milieu économique et social explique la localisation, l'entrepreneuriat et l'innovation. Mais, doit-on réduire l'innovation et l'entrepreneuriat, produits du milieu, aux seuls échanges inter-individuels débouchant sur une nouvelle combinaison productive ? Résultent-ils uniquement d'une organisation spécifique des relations économiques ? La systémique du milieu ne se réfère pas uniquement aux interactions économiques mais prend aussi en considération les structures sociales qui sont à l'origine de ces comportements innovateurs. Or, les institutions (État, collectivités locales) tiennent un rôle significatif dans l'organisation et l'évolution des structures socio-économiques. Et en retour l'économie régionale contribue à la performance des entreprises par l'offre des ressources qu'il peut organiser.

Plan de cours :

Introduction

- théories économiques et territoire
- territoire et développement économique : la place du territoire dans le développement économique
- villes et développement économique (ville durable, ville entrepreneuriale, ville créative, ville intelligente, etc.)

1. Economie régionale, entreprises et institutions

1.1. Economie régionale et relations de proximité

1.2. Economie régionale et l'entreprise

1.3. Milieu innovateur et logique d'intervention publique

2. Politiques d'émergence et d'attractivité d'entreprises en région

2.1. Politiques territoriales de compétitivité

2.2. Economie régionale et entrepreneuriat innovant

2.3. Les pôles de compétitivité et dynamique des économies régionales

Bibliographie (indicative) :

- Boutillier S., 2015, Les grandes étapes de la pensée économique du territoire, Cahiers du Lab. Rii, N°293 : <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2015/07/doc-296.pdf>
- Boutillier S. Carré D., Levratto N., 2016, *Les écosystèmes entrepreneuriaux*, Editions ISTE.
- Boutillier S., Uzunidis D., 2016, Le territoire entrepreneurial durable : fondements théoriques et analyse économique, *Marché & Organisations*, N°25, pages 45-66.
- Cardebat J.-M., Uzunidis D., 2012, Territoire vert. Entreprises, institutions, innovations, *Marché & organisations*, N° 16, pages 9-20.
- Claval P., 2008, Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale, *Géographie, économie, société*, vol 10, pages 157-184.
- Giblin B., 2013, Econolie et géopolitique : des relations utiles à (re) penser, *Hérodote*, N°151, pages 3-11.
- Levratto N., Torres O., 2010, Le classement européen des villes entrepreneuriales. Méthodes, résultats et portée, *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation*, N° 33, pages 13-36.
- Réseau de recherche sur l'innovation, 2014, *Principes d'économie de l'innovation*, P.I.E. Peter Lang, partie 5 « territoire et innovation ».
- Torre A., Beuret J.-E., 2012, *Proximités territoriales*, Economica.
- Uzunidis D., innovation et proximité. Entreprises, entrepreneurs et milieux innovateurs, *La revue des sciences de gestion*, N° 241, pages 13-22.
- Zimmermann J.-B., 2008, Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée, *Revue française de gestion*, n° 14, pages 105-118.

Modalités d'examens :

Dossier de recherche sur un thème en relation avec le cours et exposés. Travail en équipe possible.

Unité 7-2 : Economie industrielle

Enseignant : B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

Volume horaire : 18h CM – 9h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis : connaissances en économie des organisations et économie de l'innovation

Objectifs du cours :

Le cours est réalisé sur la base de travaux de groupes des étudiants portant sur l'étude de secteurs d'activité. Les étudiants doivent sélectionner et définir les concepts importants, et présenter les cas étudiés en prenant appui sur une méthodologie présentée en cours. L'objectif est d'obtenir des connaissances de base des concepts d'économie industrielle et de savoir les utiliser pour étudier les faits contemporains.

Plan de cours :

Thèmes abordés

- Fondements de l'économie industrielle : modèle Structure-Comportement-Performance, atouts, limites et prolongements
- Etude des secteurs et des filières (caractéristiques, évolution, stratégie des acteurs)
- Etudes de systèmes d'innovation (sectoriels, locaux, nationaux, impacts de la mondialisation)
- Etude des politiques publiques d'innovation et de compétitivité

Bibliographie :

La liste des textes à étudier est donnée lors du premier cours

RRI (Boutillier et al., 2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

RRI (Boutillier et al., 2013), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, PIE Peter Lang, Bruxelles.
Reuves

Innovations, Cahiers d'économie et de management de l'Innovation :

<http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

Journal of Innovation Economics & Management, <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

Autres sources d'information

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rri.univ-littoral.fr>

Modalités d'examens :

Etude de cas en cours / réalisation d'une présentation orale / remise d'un mini-rapport et/ou examen final

Unité 7-3 : Innovation in limited resources context

Enseignant : S.T.K. LE

Volume horaire : 14h CM - 6h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis : bonne connaissance de l'anglais économique

Objectifs du cours:

- Understanding constraint-based innovation, in general
- Understanding the notion of Bottom of Pyramid; the importance of resource-constrained innovation; the conception, development, antecedents and consequences of resource-constrained innovation
- Understanding key innovation strategies in the context of resource-constraint (such as bricolage, innovation network), especially in the small firms and in emerging countries

Plan de cours:

- 1/ Resource-constrained innovation
 - 1.1/ Bottom of the pyramid (BOP) context
 - 1.2/ Innovation at the BOP: Resource-constrained innovation
 - a. Cost innovation
 - b. Good-enough innovation
 - c. Frugal innovation (Jugaad / Ghandian innovation) - Grassroots innovation
 - d. Reverse and disruptive innovation
- 2/ Innovation strategies in a resource-constrained context
 - 1.1/ Innovation – the role and condition required
 - 1.2/ Innovation strategies in resource-constrained context: rationale and results.
 - a. Bricolage: innovation path of resource-constrained enterprises
 - b. Innovation network and knowledge capital: innovation approach of small enterprises
- 3/ Innovation approaches in emerging countries (case studies in several countries and industries)

Bibliographie

- Agarwal, N., Grottke, M., Mishra, S., Brem, A. (2017), A Systematic Literature Review of Constraint-Based Innovations: State of the Art and Future Perspectives. *IEEE Trans. Eng. Manag.*, 64, 3–15
- Bhatti, Y., Ramaswami Basu, R., Barron, D., Ventresca, M.J. (2018) *Frugal Innovation – Models, Means, Methods*, Cambridge University Press.
- Agarwal N. & Brem A. (2021) *Frugal innovation and its implementation – Leveraging constraints to drive innovation on a global scale*, Switzerland, Springer.

Méthode d'évaluation

- Continuous assessment: 20%
- Mid-term exam (a short report): 30%
- Final exam: 50%

Unité 7-4 : Conférences et visites d'entreprise

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10h TD

Coefficient : 1 ECTS

Objectifs et programme : Des visites d'entreprises et des conférences sont prévues dans le cadre de la formation. Les étudiants seront informés par leurs professeurs. Des séminaires en ligne sont également prévus sur des sujets d'actualité relatifs à l'innovation.

Modalité d'examen : Rédaction d'un compte rendu.

Unité 9-1 : Projet tuteuré

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10 h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs et programme : suivi individualisé pour la rédaction du mémoire de stage

Bibliographie :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.

Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2022, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

Modalité d'examen :

Rédaction du pré-mémoire de stage en fonction du sujet traité dans le cadre du stage.

Unité 9-2 : Stage & Mémoire de stage

OBJECTIF

Le stage doit vous permettre de réaliser une activité réelle en entreprise, dans un service public ou une association, c'est-à-dire de vous insérer dans un service et d'y travailler effectivement.

La nature et l'objet du stage doivent être choisis en rapport avec la formation et en accord avec l'organisation d'accueil.

En outre, votre stage et votre mémoire doivent s'insérer dans une perspective professionnelle. Lors de la recherche d'un emploi, les stages pourront attester d'un premier savoir-faire pratique.

CONVENTIONS

Après la saisie sur Pstage et la vérification de celle-ci, vous pourrez les procurer au bureau de Mme Vermersch.

Il faut obligatoirement remplir des conventions de stage et les faire signer par l'entreprise, l'enseignant responsable de votre stage puis les ramener au bureau avec **une attestation de responsabilité civile** (document original) comportant les éléments suivants :

Nom et prénom de l'étudiant

Dates ou période de validité de l'attestation, couvrant la période de stage

L'avancement ou le retardement des dates initiales de stage, de même que leur prolongation doivent faire l'objet d'un avenant (à créer sur Pstage).

En cas d'interruption temporaire (maladie, ...) ou définitive du stage, il est impératif de le notifier par écrit **au secrétariat et à l'entreprise d'accueil**.

N'oubliez pas de signer vos conventions.

La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage.

Les conventions sont à rendre au secrétariat **signées** par **l'entreprise** et **l'enseignant** que vous aurez choisi pour la durée du stage.

Au total, il faut donc réunir quatre signatures : la signature de l'étudiant, de l'entreprise, de l'enseignant et du président de l'université.

Il faut compter **trois semaines de délai** pour la signature par le Président d'Université. N'attendez pas la dernière minute !

Vous ne pourrez pas commencer votre stage sans les conventions signées par les quatre parties.

Aucune convention ne pourra être validée après le 15 juin.

La convention de stage ne pourra être validée si elle n'est pas accompagnée de l'attestation d'assurance responsabilité civile que l'on peut obtenir auprès des mutuelles étudiantes. Si le stage a lieu à l'étranger, il doit être mentionné dans l'attestation d'assurance que l'étudiant est également couvert pour un stage à l'étranger.

Avis important : les étudiants étrangers qui seront amenés à faire un stage dans leur pays d'origine sont considérés au regard du droit comme des étudiants français (car inscrits dans une université française), aussi l'attestation d'assurance responsabilité civile doit mentionner que l'étudiant est couvert pour un stage à l'étranger.

LE MEMOIRE

Attention à la rédaction (style, orthographe, syntaxe). L'ensemble doit être intégralement rédigé. Le style télégraphique n'est pas admis.

Pour vérifier le plagiat, les mémoires sont analysés sur la plateforme Compilatio. Une lecture attentive du mémoire sera aussi effectuée de manière à vérifier l'utilisation de l'intelligence artificielle.

En cas de plagiat avéré, la soutenance peut être refusée et la **commission de discipline** de l'université sera saisie.

Le mémoire de stage doit être rédigé selon les indications suivantes :

- Environ 50 pages minimum
- Times new Roman
- Police 12
- Interligne 1,5

Le mémoire de stage en master n'est pas un rapport de stage comme son nom l'indique. Il nécessite de la part de l'étudiant une revue de la littérature sur le sujet du mémoire pour contextualiser sur le plan théorique son sujet. A partir de cette revue de la littérature, une problématique ou question de recherche est formulée, soutenue par deux hypothèses combinant à la fois le cadre théorique et l'analyse factuelle, en fonction du terrain d'investigation dans une entreprise, une association, un service public, etc.

Une attention toute particulière doit être accordée à la présentation des références bibliographiques et des sources numériques selon les indications données en cours.

Ne pas oublier de paginer le mémoire et d'indiquer les numéros de page des chapitres et paragraphes dans la table des matières.

Attention à la ponctuation, à la syntaxe et aux fautes d'orthographe.

1. **La couverture**

Elle indique :

- l'année de formation universitaire
- le prénom et le nom de l'étudiant
- le sujet du rapport de stage (titre explicite)
- le nom de l'entreprise où l'étudiant a effectué son stage
- le nom de l'enseignant qui a assuré le suivi du stage

2. **Les remerciements**

Ils doivent être courts, simples et sobres.

3. **Le sommaire**

4. **Une introduction**

Elle présente son sujet, son intérêt, la problématique et le plan envisagé.

5. **Le volume du rapport**

Etant donné l'extrême variété des sujets, il est difficile de fixer des normes précises pour le volume du rapport. Il doit être rédigé dans un style précis, clair et concis.

6. **La conclusion**

La conclusion reprend les principaux enseignements du travail, ses principales limites ou faiblesses.

7. **Les annexes**

Il est inutile de surcharger le mémoire artificiellement d'annexes diverses.

Avant d'imprimer et de reprographier le mémoire, vous vous assurerez de l'accord de votre maître de stage (afin d'éviter de le recommencer).

Le mémoire doit être rendu/envoyé en 3 exemplaires une semaine avant la soutenance :

- 2 exemplaires pour le maître de stage université
- 1 exemplaire pour l'entreprise

Si la soutenance a lieu en distanciel, l'envoi du mémoire par email suffit.

LA SOUTENANCE

La soutenance se déroule devant un jury comprenant :

- deux enseignants (dont le maître de stage)
- si possible, le cadre responsable du stage

La soutenance consiste en une brève présentation orale du travail (15 à 20 minutes) suivie de questions et de commentaires de chacun des membres du jury. Globalement, la soutenance dure 30 minutes.

La soutenance n'est pas une simple formalité. Elle permet de juger l'étudiant, d'une part sur ses aptitudes de présentation et de synthèse à l'oral et d'autre part sur ses capacités de réaction aux interrogations ou réserves émises par les membres du jury. La soutenance permet également d'évaluer la maîtrise du sujet traité par l'étudiant.

La note finale du stage est établie en fonction de votre prestation lors de la soutenance et de la fiche d'appréciation remplie par l'entreprise.

Régulièrement, au cours de la période du stage, vous **aurez à rencontrer** votre maître de stage pour faire le point de l'état d'avancement de votre travail.

Le mémoire ne peut être soutenu avant la fin du stage.

L'année de master 1 ne peut être admise si la note du mémoire de stage est inférieure à 10/20. Il est donc recommandé d'accorder le plus grand soin à la rédaction du mémoire de stage.

Deux sessions de soutenance de mémoire : entre juin 2026 (session 1) et août 2026 (session 2).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.

Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2022, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

FORMATION COMPLEMENTAIRE :

IFSEA :

<https://ifsea.univ-littoral.fr/>

IFSEA

École universitaire de recherche transdisciplinaire pour les sciences marines, l'halieutique et les produits de la mer

L'École Universitaire de Recherche IFSEA rassemble des organismes de recherche et des partenaires socio-économiques au sein d'un programme unique proposant une approche globale et transdisciplinaire. Elle s'articule autour de 4 thèmes complémentaires de recherche et de formation couvrant l'ensemble du secteur des produits de la mer, de la mer à l'assiette :

- (1) Ecosystèmes marins, de la biodiversité à la durabilité des ressources vivantes
- (2) Sécurité et qualité des produits de la mer
- (3) Ingénierie de la chaîne d'approvisionnement et commerce international
- (4) Gouvernance et politiques de planification côtière

IFSEA s'appuie sur 10 parcours de master pour créer un nouveau programme de formation transdisciplinaire qui permettra de développer de nouvelles compétences et de nouveaux métiers pour relever les défis auxquels est confrontée la filière des produits de la mer et ses secteurs connexes. Ce projet, d'une durée de 10 ans, soutiendra également des projets de recherche transdisciplinaires par le biais de bourses de doctorat et de post-doctorat, ainsi que la mobilité internationale des étudiants, l'innovation par la fertilisation croisée des disciplines et les connexions avec le monde socio-économique.